



mandaté par l'OPCO
des Entreprises de proximité

APPUI CONSEIL RH AUX TPE/PME

UN ACCOMPAGNEMENT RH PERSONNALISÉ
POUR ANTICIPER LES MUTATIONS DE VOTRE ACTIVITÉ

Le contexte de mutation et de crise économique impose aux entreprises une structuration de la fonction ressources humaines afin de s'adapter à l'environnement. Force est de constater que bon nombre de PME possèdent des carences dans la gestion des ressources humaines faisant ainsi courir à l'entreprise un risque économique et social.

C'est dans ce contexte, qu'AGEFOS PME Ile-de-France a développé une offre de services **Appui conseil RH** pour répondre aux besoins des entreprises de moins de 300 salariés. Ce projet est cofinancé par l'Etat.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Appui conseil RH vous aide à structurer et optimiser votre fonction RH, à sécuriser vos pratiques au regard de la législation sociale et ses évolutions, à anticiper les mutations et la gestion des ressources humaines.

À QUOI CELA SERT-IL ?

Appui conseil RH est une prestation d'accompagnement personnalisée, adaptée aux besoins et problématiques de votre entreprise.

Cette prestation se déroule en 2 temps :

→ **Un diagnostic d'une demi-journée** réalisé par un consultant expert. Ce diagnostic vise à auditer vos politiques et pratiques RH au sein de votre entreprise (recrutement, rémunérations, plan de formation, système d'évaluation...). Il permet au consultant de cibler son intervention et de vous proposer un plan d'action opérationnel pour répondre aux problématiques RH identifiées comme prioritaires et spécifiées dans le cahier des charges de la prestation.

→ **Une phase de mise en œuvre** et de co-construction du plan d'action défini et validé à l'issue du diagnostic. Un consultant expert vous accompagne concrètement sur les thématiques identifiées avec vous. Il propose des recommandations et des solutions pour vous rendre autonome et vous permettre l'appropriation des outils co-construits avec l'entreprise.

La durée d'intervention est de 1 à 10 jours maximum. Elle peut être modulée en fonction des enjeux et spécificités de l'entreprise.

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les entreprises de moins de 300 salariés n'appartenant pas à un groupe de plus de 300 personnes.

QUEL FINANCEMENT ?

Le coût de la prestation est plafonné à 1500 € HT par jour d'intervention.

→ **L'Etat intervient à hauteur de 50%**

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

- > Vous choisissez vous-même votre prestataire. Nous pouvons également vous mettre en relation avec des prestataires référencés.
- > Contactez directement Sana El Majdoubi, responsable du projet **Appui conseil RH** pour la validation et le montage du projet.
- > Sana El Majdoubi : selmajdoubi@agefos-pme.com

RENSEIGNEZ-VOUS



→ Sana EL Majdoubi - Responsable du projet chez AGEFOS PME Ile-de-France - selmajdoubi@agefos-pme.com

→ **Votre conseiller formation**

• Entreprises de moins de 11 salariés : 01 69 11 21 00

• Entreprises de 11 salariés et plus :

- Paris : 01 44 70 72 50

- Dépts 78/92 : 01 55 70 44 00

- Dépts 77/91 : 01 69 91 48 80

- Dépts 93/94/95 : 01 41 63 22 22

